

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 05 mars 2018 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2018-02-19

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le dix-neuvième jour du mois de février de l'an deux mille dix-huit à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1  
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no.3  
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2018-02-059

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 19 février 2018 avec les modifications suivantes :

#### **AJOUTER :**

- 11.1 Embauche de pompier à temps partiel.**
- 14.5 Adjudication du contrat pour la fourniture d'une excavatrice sur roues.**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-02-060

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 FÉVRIER 2017.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 05 février 2018 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller

Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 février 2018, tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **CORRESPONDANCE.**

Rs.2018-02-061

### **CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE L'ÉCOLE ROGER-LABRÈQUE.**

Attendu que le Conseil d'établissement de l'école Roger-LaBrèque organise une campagne de financement pour l'achat d'instruments de musique, matériel de sonorisation et de jeux éducatifs pour chacune des classes de 1<sup>ère</sup> année à 6<sup>e</sup> année;

Attendu qu'une demande de prêt d'équipement est faite auprès de la Ville pour la tenue d'un souper spaghetti qui se tiendra le 23 mars 2018 à l'école Roger-LaBrèque;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte le prêt d'équipement, soit 40 tables, 350 chaises, un réfrigérateur et quatre réchauds;

Que le Conseil d'établissement de l'école Roger-LaBrèque devra assumer le transport de l'équipement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-02-062

### **DEMANDE POUR LE PRÊT D'UNE SALLE PAR LE CLUB OPTIMISTE D'ACTON VALE.**

Attendu que le Club Optimiste d'Acton Vale est un organisme sans but lucratif;

Attendu qu'une demande est soumise pour le prêt d'une salle à raison d'une fois par mois pour une durée d'environ 3 heures, soit le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois à l'exception des mois de janvier et d'août;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville autorise le prêt d'une salle au Club Optimiste d'Acton Vale, selon le règlement de tarification en vigueur :

***LOCATION DES SALLES, UTILISATION DES JEUX ET LOCATION DE***

## **CHAISES ET TABLES**

***La Ville d'Acton Vale s'engage à fournir gratuitement la salle #3 du Centre sportif aux organismes à but non lucratif (OSBL) pour la tenue de réunions (moins de 3 heures) et cela, uniquement selon la disponibilité du local entre le 03 janvier et le 22 décembre de chaque année, excluant les jours fériés. L'organisme demandeur devra démontrer son incorporation selon la Partie 3 de la Loi sur les compagnies du Québec et avoir son siège social sur le territoire de la Ville d'Acton Vale.***

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-02-063

## **DEMANDE DE FINANCEMENT DU CLUB CHASSE ET PÊCHE A.V.B. INC.**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 500 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 au Club Chasse et Pêche A.V.B. Inc. pour l'ensemencement de truites;

La Ville d'Acton Vale demande au Club de Chasse et Pêche A.V.B., s'il y a possibilité d'inclure leurs activités du 3 juin 2018, dans la programmation de la « Semaine de la Municipalité », le cas échéant.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-02-064

## **DEMANDE DE L'ÉCOLE ST-ANDRÉ.**

Attendu que la direction de l'école St-André exige des parents d'utiliser le débarcadère de la rue Provost, afin d'éviter que les élèves circulent entre les automobiles ou les autobus;

Attendu que la directrice de l'école St-André dépose une demande à la Ville, afin que les trottoirs de la rue Provost soient déneigés;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte la demande de l'école St-André, à compter de l'an prochain.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-02-065

## **DEMANDE DE COMMANDITE DU CENTRE RESSOURCES-FEMMES DE LA RÉGION D'ACTON.**

Attendu que le Centre Ressources-Femmes de la région d'Acton tiendra son évènement bénéfique annuel 2018, le samedi 10 mars prochain à la Salle

Laurent-Paquin et que cette année, les organisateurs offrent un spectacle d'humour;

Attendu que la Ville est sollicitée pour devenir partenaire majeur de cette soirée, soit par une commandite;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 500 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Centre Ressources-Femmes de la région d'Acton à titre de contribution pour l'évènement bénéfice annuel 2018.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **INVITATION AU 6<sup>E</sup> GALA DES AGRISTARS DE LA FÉDÉRATION.**

La Fédération de l'UPA organise son quatrième gala des Agristars qui vise à souligner les bons coups des producteurs agricoles et les membres du conseil de la Ville d'Acton Vale sont invités au souper du Gala qui aura lieu le lundi 9 avril 2018 à l'Étoile Banque Nationale du Quartier Dix30 à Brossard.

**Le conseil en prend acte.**

Rs.2018-02-066

### **DEMANDE DE « PRIMAIRE EN SPECTACLE ».**

Attendu que « Primaire en spectacle est un concours d'arts de la scène réservé aux élèves du primaire de la Commission scolaire de St-Hyacinthe;

Attendu que six écoles primaires de la MRC d'Acton y participent;

Attendu que l'organisatrice de « Primaire en spectacle », Madame Josée Desmarais, soumet une demande d'aide à la Ville d'Acton Vale, afin de bonifier les prix pour les finalistes;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale offre une cession de 22 cours privés de 30 minutes au finaliste, applicable à une école primaire d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 332-2018 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX.**

Attendu un projet de règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, présenté lors du présent avis de motion;

La conseillère Suzanne Ledoux donne avis, qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le règlement 332-2018 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Rs.2018-02-067

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DE TROIS FACTURES À LA MRC D'ACTON POUR DES TRAVAUX DANS LES COURS D'EAU.**

Attendu que des travaux sont, soit partiellement complétés dans le cours d'eau Despault;

Attendu que des travaux sont, soit partiellement complétés dans le cours d'eau Cyr, branche 2 et 4;

Attendu que des travaux sont complétés dans le cours d'eau Guilbert-Champagne;

Attendu que la MRC d'Acton a procédé à la facturation pour les dépenses encourues à ce jour dans le traitement des dossiers;

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 976 du Code municipal du Québec, les coûts engagés par la MRC d'Acton sont répartis entre les municipalités concernées;

Attendu que la Ville d'Acton Vale adoptera des règlements de tarification des dépenses pour les travaux des cours d'eau Guilbert-Champagne, Despault et Cyr, branche 2 et 4;

Attendu que le total des trois factures s'élève à 89 277.68 \$;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 521.78 \$, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-460-00-529, pour la facture portant le numéro CRF1800007, émise à cet effet par la MRC d'Acton;

D'autoriser une dépense d'un montant de 24 389.64 \$, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-460-00-529, pour la facture portant le numéro CRF1800012, émise à cet effet par la MRC d'Acton;

D'autoriser une dépense d'un montant de 63 366.26 \$, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-460-00-529, pour

la facture portant le numéro CRF1800015, émise à cet effet par la MRC d'Acton;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement et épuration des eaux usées
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2018-02-068

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 780 \$, taxes incluses ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-494 à l'Association des Directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) afin de maintenir l'adhésion de la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, à cette association pour l'année 2018.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-02-069

**DATE DU RÉFÉRENDUM.**

Attendu la résolution 2018-01-012 adoptant le règlement 319-2017 modifiant le règlement de lotissement no. 070-2003 de la Ville d'Acton Vale afin de revoir les normes de lotissement pour la zone numéro 142;

Attendu que le nombre de personnes habiles à voter qui ont signé le registre le 31 janvier 2018 est supérieur à celui requis impliquant la nécessité d'un scrutin référendaire par les personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De fixer la date du scrutin référendaire au 6 mai 2018.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-02-070 **DATE DU RÉFÉRENDUM.**

Attendu la résolution 2018-01-013 adoptant le règlement 321-2017 modifiant le règlement de zonage no. 069-2003 de la Ville d'Acton Vale afin de permettre les maisons de retraite de quatre étages dans la zone numéro 142;

Attendu que le nombre de personnes habiles à voter qui ont signé le registre le 31 janvier 2018 est supérieur à celui requis impliquant la nécessité d'un scrutin référendaire par les personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De fixer la date du scrutin référendaire au 6 mai 2018.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-02-071 **EMBAUCHE DE POMPIERS À TEMPS PARTIEL.**

Attendu la recommandation du directeur du Service des incendies et de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de Monsieur Shawn Giguère, sous réserve de la réussite de son examen médical, qui sera effectué le 20 février 2018 et de Madame Mélanie Gélinas, sous réserve de la réussite de son examen médical, qui sera effectué le 23 février 2018. Tous deux seront inscrits auprès de l'école nationale des pompiers afin de compléter la formation requise, dès le début d'une nouvelle cohorte. Leur date d'embauche sera effective dès la réception des résultats d'examen médicaux;

La rémunération des candidats sera selon les conditions salariales de la convention collective.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-02-072 **RÉSOLUTION POUR NOMMER UN REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ AU RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie

Gagnon et il est résolu de nommer madame Suzanne Ledoux comme représentante désignée auprès du Réseau Biblio de la Montérégie et madame Pierrette Lajoie son substitut.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-02-073

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES.**

Attendu que des soumissions publiques ont été ouvertes le 13 février 2018 à 11 h à l'Hôtel de Ville quant à la fourniture de matériaux granulaires pour la période du 1er mars 2018 au 1er mars 2019;

Attendu que la Ville a reçu TROIS (3) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 411 467.74 \$, plus taxes pour l'achat de matériaux granulaires pour la période du 1er mars 2018 au 1er mars 2019;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit **Carrière d'Acton Vale Ltée** pour les matériaux suivants, au coût subséquent, sans les taxes applicables :

Description	Coût à la tonne métrique ou au mètre cube (sans les taxes)	Transport	Total à la tonne métrique ou au mètre cube (sans les taxes)	Prix total
Pierre concassée 0-5 mm	14.10	1.552 \$	15.652 x 250 tm	3 913.00 \$
Pierre concassée 0-10 mm	12.15	1.552 \$	13.702 x 550 tm	7 536.10 \$
Pierre concassée 0-20 mm – MG 20 b	10.90	1.552 \$	12.452 x 14 500 tm	180 554.00 \$
Pierre concassée 0-56 mm – MG 56 b	10.90	1.552 \$	12.452 x 9 500 tm	118 294.00 \$
Pierre concassée 5 mm	16.10	1.552 \$	17.625 x 50 tm	882.60 \$
Pierre concassée 20 mm	13.60	1.552 \$	15.152 x 250 tm	3 788.00 \$
Pierre concassée 50-110 mm	11.70	1.522 \$	13.252 x 620 tm	8 216.24 \$
Pierre concassée 100-180 mm	12.85	1.552 \$	14.402 x 100 tm	1 440.20 \$
Pierre concassée MG-20	13.60	1.552 \$	15.152 x 100 tm	1 515.20 \$

Pierre concassée MG-56	12.40	1.522 \$	13.952 x 450 tm	6 278.40 \$
Béton préparé 30 MPa 14 mm	123.00	n/a	123 x 350 m <sup>3</sup>	43 050.00 \$
Béton préparé 32 Mpa 14 mm	125.00	n/a	125 x 80 m <sup>3</sup>	10 000.00 \$
Béton préparé 35 MPa 14 mm	130.00	n/a	130 x 200 m <sup>3</sup>	26 000.00 \$
TOTAL :				411 467.74\$

Manutention d'hiver

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars Ajout de 1.00\$ la tonne

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-02-074

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE PAVAGE POUR LE 2<sup>E</sup> RANG.**

Attendu que des soumissions publiques ont été ouvertes le 14 février 2018 à 11 h à l'Hôtel de Ville quant au contrat pour l'exécution des travaux de pavage pour le 2<sup>e</sup> Rang;

Attendu que la Ville a reçu QUATRE (4) soumissions;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 146 309.86 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 22-300-10-000 pour l'exécution des travaux de pavage pour le 2<sup>e</sup> Rang, le tout selon l'appel d'offres daté du 14 février 2018;

De financer cette dépense à même le règlement 307-2017;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit: ***Pavage Drummond*** au coût de 146 309.86 \$, plus les taxes et ce, ***conditionnellement à l'obtention de la lettre d'octroi par le ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports du Québec dans le cadre de la subvention du programme de Réhabilitation du réseau routier local (RRRL), Volet Redressement des Infrastructures routières locales (RIRL).***

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-02-075

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR AUTOMOBILE JP YERGEAU.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 5 740.00 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-300-10-000, à Automobile JP Yergeau, pour l'achat d'une saleuse pour le camion de service, facture no. FA02831, émise le 17 janvier 2018;

De financer cette dépense à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 3 ans.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-02-076

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR ACCESSOIRES OUTILLAGE LTÉE.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 69 577.66 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-390-00-526, à Accessoires Outillage Ltée, pour la réparation du balai de rue, suite à l'incendie du garage municipal, facture no. 20180016, émise le 31 janvier 2018;

De financer cette dépense à même le produit d'assurance.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-02-077

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE EXCAVATRICE SUR ROUES.**

Attendu que la Ville a procédé, le 14 février 2018 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la fourniture d'une excavatrice sur roues;

Attendu que les documents étaient disponibles sur le site SEAO et que la Ville a reçu une (1) soumission;

Attendu que la soumission reçue dépasse le montant prévu au budget pour la fourniture d'une excavatrice sur roues;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

De rejeter la soumission reçue;

De ne pas relancer le processus de demande de soumissions, par appel d'offres, pour la fourniture d'une excavatrice sur roues.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-02-078

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RÉCRÉOLOGUE À DEMANDER UNE AIDE FINANCIÈRE.**

Attendu que le récréologue entend faire une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées auprès du ministère de l'Éducation, Enseignement supérieur et Recherche (PAEL);

Attendu que ce programme aide à financer annuellement l'embauche d'accompagnateurs pour le camp de jour;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser le récréologue à faire cette demande auprès du ministère;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser le récréologue à demander et signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées auprès du ministère de l'Éducation, Enseignement supérieur et Recherche (PAEL).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-02-079

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION-CITERNE NEUF, ANNÉE 2019 POUR LE SERVICE DES INCENDIES.**

Attendu que la Ville a procédé, le 13 février 2018 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la fourniture d'un camion-citerne neuf, année 2019;

Attendu que la Ville a reçu DEUX (2) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Joël Perron, directeur du service des incendies;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisillon et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 261 121.00 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-200-10-000 pour la fourniture d'un camion-citerne neuf, année 2019 pour le service des incendies;

De financer cette dépense pour un montant de 204 483.85 \$ plus taxes à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 7 ans et d'un montant de 56 637.15 \$ à même le fonds général, représentant la quote-part de la municipalité de St-Théodore d'Acton;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit:

**Camions Carl Thibault Inc.** au coût de 261 121.00 \$ plus taxes, pour la fourniture d'un camion-citerne neuf, année 2019.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

.... Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

**Le conseil en prend acte.**

.....VARIA

Rs.2018-02-080

**VOTE DE FÉLICITATIONS.**

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu :

Que la ville adresse ses plus sincères félicitations aux membres du comité organisateur du 49<sup>e</sup> Tournoi Provincial Midget d'Acton Vale, ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont participé activement à la réussite de ce tournoi.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2018-02-081

**VOTE DE REMERCIEMENTS ET DE FÉLICITATIONS.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu d'adresser ses plus sincères félicitations et remerciements aux employés des Services culturels et sportifs pour la tenue de la *Féerie des Neiges* qui a eu lieu le 11 février dernier.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 12.

M. Denis Joly	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demande comment sont réparties les dépenses encourues pour le référendum.</li><li>• Demande dans quelles circonstances a lieu un référendum ou non.</li></ul>
M. Martin Lemay	<ul style="list-style-type: none"><li>• Apporte des commentaires suite aux</li></ul>

	commentaires de monsieur Joly.
M. Yves Paré	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Est-ce que la Ville a statué sur la question du référendum.</li> <li>• Demande si le règlement est adopté, est-ce que les arbres qui longent la rivière resteront en place pour la protection contre les glaces.</li> </ul>
Mme Nathalie Duval	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande ce qu'elle peut faire si elle ne peut être présente la journée du scrutin.</li> <li>• Demande s'il y a eu des études de faits relativement au projet Lemay concernant la zone inondable.</li> <li>• Demande s'il y a possibilité de déneiger les trottoirs des rues Rousseau et Gagnon pour les enfants qui attendent l'autobus.</li> </ul>
M. Maurice Duval	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande quand la liste référendaire sera disponible.</li> <li>• Demande si le résultat du référendum est « non », est-ce qu'il peut y avoir d'autres demandes de modifications au règlement de zone pour ce secteur.</li> </ul>
M. Dominic Borduas	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande s'il y a une date de fixée pour la vente des terrains de la phase 3 de la rue Pelchat.</li> </ul>

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 42.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et quarante-deux minutes (20;42).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

---

Trésorière

---

Date